

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_250

OBJET :

FINANCES

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
COMITE DES FETES DE
RIORGES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 JUILLET 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juillet 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, *adjoints*, Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée*, Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Eric MICHAUD	Richard MOUSSE
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Delphine DEBATISSE	Andrée RICCETTI
Valérie MACHON	Chantal LACOUR
Bernard JACQUOLETTO	Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES
OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COMITE DES FÊTES DE RIORGES

Thierry Rollet, conseiller municipal délégué, en charge de la fête des fleurs et des produits du terroir, expose à l'assemblée :

Le Comité des Fêtes de Riorges est de longue date un partenaire privilégié de l'organisation de la Fête des fleurs et des produits du terroir. Il gère à ce titre une partie importante des dépenses engagées pour le bon déroulement de la manifestation et sollicite en recette une subvention de Roannais Agglomération, au titre des événements ayant un rayonnement fort à l'échelle du Roannais et au-delà.

Pour la 36ème édition de la Fête des fleurs et des produits du terroir, qui s'est déroulée les 20 et 21 mai et a connu une fréquentation record, le Comité des Fêtes avait demandé un soutien de Roannais Agglomération à hauteur de 15 000 €. Une subvention de 10 000 € a au final été accordée par la communauté d'agglomération.

Afin de ne pas mettre en difficulté le Comité des Fêtes, dont le budget de fonctionnement se trouverait fortement grevé par cette moindre recette, ce qui, inéluctablement, aurait des répercussions importantes sur les animations et les actions menées le reste de l'année par l'association, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Comité des Fêtes pour lui permettre d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs impliqués dans l'organisation de la 36ème Fête des fleurs et des produits du terroir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) accorde une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Comité des Fêtes de Riorges

2°) dit que cette subvention sera engagée sur les crédits prévus au budget sur le compte ASS/338/65748/ADM

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,
Andrée RICCETTI

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN